N° 17 05 16

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, HUCHET, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHERON, CHUPIN, BELLIOT, CARNAC, ROBIN, TRICHET, DUBOIS.

Date de convocation

11 mai 2017

A l'exception de :
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du Conseil Municipal

17 MAI 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----29

Votants -----33

16/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Suite au décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C, les grades mentionnés ci-dessous, figurant au tableau des effectifs du personnel communal, doivent faire l'objet des changements de dénomination suivants :

Filière	Anciens grades	Nouvel intitulé du grade
Administrative	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe
	Adjoint administratif 2ème classe	Adjoint administratif
Technique	Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe
	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique
Animation	Adjoint d'animation 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
	Adjoint d'animation de 2ème classe	Adjoint d'animation
Culturelle	Adjoint du patrimoine 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Adjoint du patrimoine
Sociale	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Par ailleurs, afin de procéder aux nominations consécutives aux avancements de grade au titre de l'année 2017, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel comme suit :

Grade	Propositions Conseil Municipal
Administrateur hors classe	1
Administrateur territorial	-1
Adjoint administratif principal 1ère classe	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	-3
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1
Adjoint d'animation	-1
Educateur de jeunes enfants principal TNC	1
Educateur de jeunes enfants TNC	-1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1
Auxiliaire de puériculture principal 2éme classe	-1
Technicien principal 2ème classe	1
Technicien territorial	-1
Adjoint technique principal 1ère classe	2
Adjoint technique principal 2ème classe	5
Adjoint technique	-7
TOTAL	**0**

Il est rappelé que les responsables de service établissent chaque année un tableau d'avancement, par ordre de mérite, sur appréciation de la valeur professionnelle des agents. Ce tableau est ensuite approuvé par l'autorité territoriale, puis transmis aux Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour avis.

L'avancement de grade permet aux fonctionnaires territoriaux titulaires d'accéder à une évolution dans leur carrière afin de tenir compte de leur expérience, de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités. L'amélioration des perspectives de carrière s'accompagne d'une augmentation du traitement indiciaire.

Enfin, dans l'optique de nommer stagiaire de la fonction publique territoriale un agent recruté pour pallier une mobilité interne, il est proposé d'effectuer les mouvements suivants :

- ✓ suppression de poste : agent de maîtrise principal,
- ✓ création de poste : adjoint administratif.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
⇨Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C,
⇨Vu l'avis de la Commission finances en date du 10 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 7 abstentions (Monsieur DUBOIS, Monsieur BELLIOT, Madame CARNAC, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR